

**Délibération 2023-096**

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Date de la convocation : mercredi 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Excusés :** BURNEL Sébastien, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** LELUBEZ Marlène

---

**Objet : BUDGET 2023 – AMORTISSEMENTS ET DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M57 pose le principe de l'amortissement au prorata temporis. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation à la date d'entrée dans l'actif et uniquement pour les nouvelles acquisitions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Compte tenu des investissements réalisés en 2023, il convient d'ajouter des crédits d'un montant de 13 609 €. De plus, il propose d'ajuster la section d'investissement en inscrivant l'attribution d'une subvention de 22 594 € de la part de l'Etat (Fonds Vert) pour la rénovation de l'éclairage public et d'augmenter les crédits consacrés à la réhabilitation du complexe sportif (opération 34).

Il présente la décision budgétaire modificative n° 3 correspondante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-815231 : Entretien et réparations sur voiries	13 609.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>13 609.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	13 609.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 609.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 609.00 €</b>	<b>13 609.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28031 : Amort. frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 702.00 €
R-28033 : Amort. frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135.00 €
R-281316 : Amort. constructions équipements du cimetière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82.00 €
R-28151 : Amort. réseaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137.00 €
R-28152 : Amort. installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	466.00 €
R-2815738 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	114.00 €	0.00 €
R-2815741 : Amort. installations, matériel, outillage des cantines scolaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	254.00 €
R-281578 : Amort. autre matériel technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	396.00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 640.00 €
R-28181 : Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 378.00 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	247.00 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	286.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>114.00 €</b>	<b>13 723.00 €</b>
R-13461-19 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 594.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 594.00 €</b>
D-2313-34 : BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-38 : VIEUX CHATEAU	3 797.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 797.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 797.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>114.00 €</b>	<b>36 317.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>36 203.00 €</b>		<b>36 203.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal pour l'exercice 2023, conformément au tableau présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS